

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 23 juin 2025
N°066/23-06-2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29 Présents : 26

Absent : 1
Procurations : 2

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 16 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIE, Kathy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAÏ, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne PARET, Jean CLARAC, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, François ROUMANOS.

Procurations :

Madame Marie-Louise WATTELIER donne procuration à Madame Betty THIMON
Monsieur Nicolas LEFEUVRE donne procuration à Monsieur Pascal HEYMES

Absents :

Régis MORVAN

Secrétaire de séance :

Nathalie VERDIER

AFFAIRE N°24

HORS COMMISSION - Prêt de salle en période électorale - Modalités

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la tenue des élections municipales qui se dérouleront en mars 2026, les salles pouvant accueillir des réunions électorales sont les suivantes :

- Salle Polyvalente (une fois par candidat et par tour) ;
- Salle Malala – Maison Commune ;
- Salles : Simone VEIL, Angela DAVIS, Anne FRANCK et Marie CURIE – Maison Commune
- Salle 5 ;
- Salle Richard Campos – Mairie Annexe Frida Kahlo – Quartier de la Valsière ;

- Salle de la Gerbe.

Les demandes de prêt de salles et de matériel doivent être formulées par les candidats ou leurs représentants qui en font la demande auprès du service associations de la mairie (associations@ville-grabels.fr).

Les salles sont mises à disposition gracieusement en fonction de leur disponibilité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- d'approuver les modalités de mise à disposition des salles municipales citées ci-dessus ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Rey



Le Secrétaire,
Nathalie Verdier

A handwritten signature in blue ink, identified as Nathalie Verdier, the Secretary.

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet